

Ilot Saint Martin

La Merlatière

***A. Dossier d'enquête préalable
à la déclaration d'utilité
publique***

***4. Caractéristiques des
ouvrages les plus
importants***

L'opération de l'ilot Saint Martin a pour objet la réalisation d'un projet de densification urbaine dans le centre-bourg de LA MERLATIERE.

Le périmètre de projet étant situé en centre-bourg, il est desservi par l'ensemble des réseaux.

Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants de l'opération « Ilot Saint Martin » sont décrites ci-dessous.

1.1. VOIRIE

L'opération sera desservie par une voie mixte à double sens.

Des stationnements non résidentiels seront créés sur l'espace public de l'opération.

1.2. ASSAINISSEMENT

Le réseau à l'intérieur du lotissement sera de type séparatif.

2.1 Réseaux d'Eaux Pluviales

Les eaux de ruissellement des voiries seront collectées par une noue végétalisée le long de la voirie créée. Les eaux des parcelles seront infiltrées sur les parcelles.

2.2 Réseaux d'Eaux Usées

Le réseau Eaux Usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du projet.

Elles seront captées par des collecteurs posés sous la voirie et dans les parcelles puis dirigées vers le réseau situé rue de la Forge et rue de Saint Martin.

1.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

La desserte eau potable sera effectuée suivant étude et exigences techniques du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés aux endroits appropriés.

1.4. ELECTRICITE

L'alimentation électrique basse tension sera effectuée en souterrain suivant étude et exigences techniques des services compétents.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

1.5. TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication.

L'alimentation se fera à partir du réseau existant suivant étude des services techniques compétents.

Les travaux de génie civil seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

1.6. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements comprendront :

- ❖ Création d'espaces verts arborés dans l'opération
- ❖ Végétalisation de la noue